



AVIS À LA POPULATION - SERVICES MUNICIPAUX

Suite à la séance du conseil municipal à huis clos du 5 août dernier, les mesures suivantes ont été adoptées.

SERVICES MUNICIPAUX

Les bureaux de l'hôtel de ville demeurent fermés. Pour rencontrer les employés, il est possible de prendre rendez-vous en les contactant par courriel ou par téléphone. Pour les mois à venir, certains employés seront en télétravail. Il est donc préférable d'acheminer vos demandes à l'avance puisqu'un délai de réponse peut être observé.

Le Complexe municipal demeure également fermé. Il n'est donc pas possible de louer les salles communautaires pour l'instant.

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du 8 septembre prochain sera à huis clos. Lors de cette rencontre, il sera décidé si les séances suivantes seront ouvertes au public ou non.

Afin de permettre l'accès à l'information, il est possible pour tous les citoyens de nous poser des questions relatives aux sujets qui seront discutés à chacune de ces séances. Les procédures sont disponibles sur notre site Internet, accompagnées des ordres du jour : stalexkamouraska.com/pages/calendrier-des-seances.

TAXES FONCIÈRES

Le conseil municipal a offert la possibilité à tous les contribuables de retarder les quatre premiers versements des taxes foncières, si leur situation le requiert, d'un maximum de trois semaines, et ce, sans aucune pénalité ni intérêt. Le quatrième versement étant prévu pour le jeudi 13 août, il pourra être repoussé au plus tard le jeudi 3 septembre.

Prenez note que les dates d'échéance des versements subséquents restent les mêmes. Le 5^e versement est dû pour le 1^{er} octobre et le 6^e pour le 5 novembre.

Puisque le bureau municipal est fermé au public, il vous est possible de payer vos taxes en insérant votre chèque dans la boîte extérieure du complexe ou en utilisant Postes Canada. Vous pouvez aussi le faire à distance, via AccèsD.

TAXE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Communément appelée « taxe de bienvenue », le délai habituel est de nouveau applicable pour cette taxe. Tous les contribuables ont jusqu'à 30 jours pour la payer en totalité sans pénalité ni intérêt. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les mêmes modes de paiement que pour les taxes foncières.

Pour plus d'information, contactez-nous au 418-495-2440, # 221 ou par courriel : info@stalexkamouraska.com.